

ADMINISTRATION MUNICIPALE

DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE

ARRETE

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE
ADMINISTRATION ET CITOYENNETÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Hôtel de Ville
Place Jean Delvainquièrre
BP 30109 – 59393
Wattlelos Cedex

Nous, Maire de la Ville de Wattlelos,

Vu l'Article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 01 du Conseil Municipal du 27 mai 2020 portant création de douze postes d'adjoints au Maire ;

Vu l'arrêté municipal du 23 mars 2021 portant attribution de fonctions à 12 adjoints ;

Vu l'arrêté municipal du 12 novembre 2024 portant attribution de fonctions à 15 Conseillers Municipaux Délégués ;

Considérant que **Madame LEVEQUE Océane** occupe le poste de Conseillère Municipale Déléguée et a en charge la Restauration ;

ARRETONS

Article 1er – Il est consenti à **Madame LEVEQUE Océane** la délégation de fonction pour la Restauration.

Article 2 – Dans le champ de sa délégation, **Madame LEVEQUE Océane** prendra toutes décisions et signera tout document ou courrier, bon d'engagement, devis, attestation et autre document à destination des administrés, administrations, associations ou autre partenaire de la ville.

Article 3 – **Madame LEVEQUE Océane** pourra :

- ✓ Signer les courriers, attestations, certificats relevant de l'Administration Générale de la Commune,
- ✓ Certifier le caractère exécutoire des actes communaux et la conformité des extraits des registres communaux.

Article 4 – En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature pourra être exercée par **Monsieur TALEB-AHMED Azedine**, Adjoint en charge de la Réussite Educative et en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci par **Monsieur MARROUKI Steven**, Conseiller Municipal Délégué en charge de l'Enseignement Supérieur et des Nouvelles Technologies.

Article 5 – Conformément à l'Article L. 2122-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette délégation s'exerce sous la surveillance et la responsabilité du Maire.

Article 6 – Le Directeur Général des Services et le Comptable Public des Collectivités sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés, et publié sur le site internet de la Commune.

Envoyé en préfecture le 13/11/2024

Reçu en préfecture le 13/11/2024

Publié le

ID : 059-215906504-20241112-ARAG2024_11_12C-AR

S²LO

Le présent arrêté est rendu exécutoire et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Acte certifié exécutoire de plein droit en application de la Loi n ° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la Loi n ° 82-623 du 22 juillet 1982

Fait à Wattrelos, le 12 novembre 2024
Pour extrait certifié conforme



Wattrelos, le 13.11.24
Le Maire,

Dominique BAERT



Le Maire,

Dominique BAERT

Notification
Madame LEVEQUE Océane
Le,

Monsieur TALEB-AHMED Azedine
Le,

Monsieur MARROUKI Steven
Le,